



Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau

-
25 octobre 2017

Salle Roger Toulouse – Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Collège des Elus

Etaient présents

Mme Fabienne D'Illiers	Conseillère municipale / Présidente de la CLE	Olivet
M. Christian BRAUX	Vice-Président	Orléans Métropole
M. Gérard MALBO	Représentant	Etablissement public Loire
M. Jacques ROBERT	Conseiller municipal	Marcilly-en-Villette
M. Marcel POIGNARD	Conseiller municipal	Sandillon
M. Pascal DELAUGERE	Conseiller municipal	Saint-Hialire-Saint-Mesmin
M. Jean-Luc BRINON	Conseiller municipal	Tigy
M. Jérôme BROU	Adjoint au maire	Saint-Denis en Val
M. Jean-Philippe GRAND	Conseiller Régional	Conseil Régional de la Région Centre Val de Lorie
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au maire	Saint-Cyr en Val
M. Patrick RABOURDIN	Président	SIBL
M. André DEROUET	Adjoint au maire	Neuvy-en-Sullias

Etaient excusés et représentés

Mme Jocelyne MARPEAUX	Conseillère Municipale	Férolles
M. Patrick BOUARD	Conseiller Municipal	Sully-sur-Loire
M. Olivier SILBERBERG	Conseiller Municipal	Saint-Jean-le-Blanc
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau

Etaient excusés

Mme Isabelle LANSON	Conseillère départementale	Conseil Départemental du Loiret
Mme Stéphanie ANTON	Adjoint au maire / Vice Président de la CLE	Orléans
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au maire / Vice Président de la CLE	St-Privé St Mesmin
Mme Chantal BUREAU	Conseillère municipale	Mareau aux Prés
M. Jean-Michel VINCOT	Conseiller municipal	Orléans
Mme Anne GABORIT	Conseillère départementale	Conseil Départemental du Loiret

Collège des usagers

Etaient présents

M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
M. Didier PAPET	Vice-Président	Loire Nature Environnement
M. Patrick HERVET	Vice-Président	Comité Départemental de Canoë Kayak 45
M. Maurice DUBOIS		Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
M. Philippe ALLAIRE		Chambre d'Agriculture du Loiret

Etaient excusés

M. Georges KIRGO	Représentant	UFC Que-Choisir
------------------	--------------	-----------------

Collèges des représentants de l'Etat

Etaient présentes

Mme Christine BOUR		DDT 45
Mme Marine COLOMBEY	Chef de service départemental	Agence Française de Biodiversité

Etaient excusés et représentés

M Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire Bretagne
-------------------	-----------------	--------------------------------

Appui technique / intervenant

Etaient représentés

M. Bastien MARCIREAU	Animateur de la CLE	Etablissement public Loire
M. Stéphane THAUVIN	Technicien de rivières	ASRL

Etaient excusés

M. Franck PARE	Chargé de projet protection ressource en eau	Orléans Métropole
Mme. Laëtitia DUFFET	Service Environnement	Olivet

L'ordre du jour était le suivant :

- 1/ Présentation du document « des politiques de l'eau dans le Loiret » par Madame Bour (DDT)
- 2/ Avis de la CLE sur le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne
- 3/ Rapport d'activité de la CLE et de la cellule d'animation – année 2016
- 4/ Questions sur une entrée possible ou non en révision du SAGE
- 5/ Points divers

1/ Présentation du document « des politiques de l'eau dans le Loiret » par Madame Bour (DDT)

Madame BOUR de la DDT présente ce document qui a été réactualisé en 2017. Il s'agit d'un document de la MISEN (Mission Inter Service de l'Eau et de la Nature) dont le rôle principal est de décliner, sous l'autorité du Préfet, la politique de l'eau, des milieux aquatiques et de la nature dans le département.

Ce document informatif ne crée pas de nouvelles règles mais se présente comme un document de référence utilisé par les services de la Police de l'Eau pour l'instruction des dossiers. Il a également un rôle d'aide aux différents maîtres d'ouvrages, bureaux d'études,... dans la réalisation des différents dossiers/travaux dans le domaine de l'eau. Il se présente sous forme de fiches thématiques réparties en 3 chapitres (prélèvement d'eau, rejets et Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique).

Ce document permet au Préfet de s'opposer à des projets même si ces derniers interviennent seulement dans un cadre déclaratif et non d'autorisation.

Une présentation des applications de ce document sur le territoire du SAGE Val Dhuy Loiret est ensuite effectuée.

Aucune remarques ou demandes particulières n'ont été formulées suite à cet exposé.

Les différents documents des politiques de l'eau dans le Loiret sont consultable en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Projets-soumis-ala-loi-sur-l-eau/Document-Politique-de-l-Eau-dans-le-departement-du-Loiret>

2/ Avis de la CLE sur le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne

Un document de travail ou l'animateur du SAGE formulait des réponses avait été préalablement envoyé aux membres du COPIL. Les différents sujets et questions ont été abordés et les participants étaient amenés à intervenir s'ils souhaitaient apporter des compléments ou des modifications.

Une remarque a été faite concernant la réponse à la question « *Avez-vous connaissance d'autres actions mises en place sur votre territoire et favorable à l'adaptation au changement climatique dans le domaine de la qualité ?* » dans la partie « leviers d'actions pour la qualité des eaux ». Il a été demandé de rajouter le fait que les actions décrites sont **déjà** en phase de mise en œuvre dans le cadre du Contrat Territorial Dhuy Loiret.

Une autre remarque concernant les leviers d'actions pour la gouvernance a été formulée. Monsieur PAPET (LNE) a demandé à ce que soit rajouté la nécessité d'avoir un renforcement du SAGE sur le rôle d'information et de diffusion de la connaissance auprès du **grand public**.

Une dernière remarque a été formulée par M. ALLAIRE (Chambre d'agriculture) à la question « *Avez-vous connaissance d'autres actions mises en place sur votre territoire et favorable à l'adaptation au changement climatique dans le domaine de la qualité ?* » dans la partie concernant les leviers d'actions pour la gouvernance. Il s'agit d'inclure à la réponse l'utilisation

de l'outil ORACLE (Observatoire Régional de l'Agriculture et du Changement cLimatiquE) qui fait partie des actions ayant pour cadre l'adaptation au changement climatique.

Un vote a eu lieu pour valider l'ensemble des réponses proposées. M ALLAIRE s'est abstenu et l'ensemble des membres de la CLE a voté pour.

Durant cette cession, M BRAUX (Orléans Métropole) est intervenu sur la GEMAPI en expliquant que Orléans Métropole avait l'intention de prendre l'ensemble des compétences de cette dernière (items 1,2,5 et 8) ainsi que les autres items de l'article L.211-7 du code de l'environnement. Il explique qu'il rencontre actuellement les différents EPCI concernés afin de leur expliquer la démarche de la Métropole. Il a été proposé que M BRAUX fasse une présentation de la démarche de la Métropole d'Orléans lors de la prochaine séance de la CLE.

3/ Rapport d'activité de la CLE et de la cellule d'animation – année 2016

L'animateur présente le rapport d'activité de la CLE et de la cellule d'animation en 2016 en spécifiant le nombre de séances plénières de la CLE, le nombre d'avis émis, les différents documents de communication produits ainsi que les différents coûts (coût de la communication + coût du personnel).

Le rapport d'activité 2016 est adopté à l'unanimité.

4/ Questions sur une entrée possible ou non en révision du SAGE

Pour ce point, l'animateur a tenu à expliquer les différences entre une entrée en révision et une modification du SAGE. Les différences sont notamment au niveau de la durée de la procédure (entre 2,5 ans voir 4 ans dans certains cas pour la révision et environ 1 ans pour une modification). Il a également été signalé qu'un travail entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les services de l'Etat avait conclu que le SAGE Val Dhuy Loiret était compatible avec le SDAGE 2016-2021, il n'y a donc pas d'obligation réglementaire demandant une entrée en révision du SAGE.

M POIGNARD (Sandillon) rapporte que la commune a écrit un courrier à la Commission Locale de l'Eau concernant la continuité d'exploitation de la carrière à Sandillon (société CEMEX). Un mail a également été envoyé par M. BAGUENAUD DE PUCHESSE (Président du Syndicat de la Propriété Rurale du Loiret, Ancien conseiller municipal de Sandillon et propriétaire à Sandillon) à l'ensemble des membres de la CLE afin de demander une révision du SAGE pour que la société CEMEX puisse poursuivre son activité.

Madame d'ILLIERS demande s'il s'agit de l'unique argument pour faire entrer le SAGE en révision. Personne ne suggère d'autre motif d'entrer en révision. Elle signale alors que bien qu'elle puisse comprendre la situation des exploitants de la carrière et des enjeux économiques pour la commune de Sandillon, le SAGE a pour vocation première de préserver la ressource en eau.

L'animateur annonce qu'un groupe de travail comprenant la DDT, la DREAL, l'Agence de l'eau, l'AFB sera formé courant novembre pour se pencher sur la question de la carrière à Sandillon et voir si leur projet d'extension est compatible avec le règlement du SAGE. Le BRGM sera également sollicité dans ce groupe de travail. Le travail effectué portera aussi sur la question suivante : si l'article du règlement devait être modifié, le SAGE entrerait-il en révision ou une modification ne suffirait-elle pas ?

Il est également signalé que cette règle avait été créée pour protéger les captages d'eau potable du Val d'Orléans. Des interventions concernant le contexte dans lequel cet article avait été voté ont eu lieu. Il est aussi rappelé qu'un déficit de connaissances sur ces milieux à l'époque ne permettait pas de rédiger une règle plus précise.

M. GRAND (Conseil Régional) indique qu'il est nécessaire d'avoir un maximum d'informations (réglementaire et technique) afin de pouvoir prendre une décision cohérente.

5/ Points divers

- L'animateur explique qu'il a fait une intervention avec Mme ANTON (Vice-Présidente de la CLE) sur la démarche des Assises du Loiret dans le cadre de la journée « Rencontre des collectivités locales » organisée par la mission Val de Loire le 19 octobre. A cette occasion il a été possible de discuter du projet « habiter l'eau ». Il s'agit de faire intervenir des étudiants en architecture / paysagisme sur une problématique donnée liée à l'eau. Il a été discuté de l'opportunité d'un tel projet sur le Loiret. Les membres de la CLE ne sont pas opposés à cette démarche et souhaitent connaître les coûts de cette action.
- Un retour sur les Assises est fait par Mme D'ILLIERS. Elle tient à souligner la bonne participation de la population à cet événement, les bons retours qu'il y eu sur le film et l'intérêt des riverains pour le Loiret. M. BENNERY (ASRL) confirme ces dires en rajoutant que même les personnes qui n'étaient pas convaincues voire hostiles à cette démarche ont été sensibles au film qui a été projeté et au diagnostic global. Mme D'ILLIERS ajoute que des orientations plus opérationnelles seront dévoilées en milieu d'année prochaine. Pour aider dans le montage de ces propositions, il est proposé de s'appuyer sur le stand ou des retours d'expériences sur d'autres cours d'eau étaient présentés. M GRAND précise qu'il serait intéressant de voir le ressenti des riverains habitant sur le Loiret et les autres personnes qui se « baladent » autour de ce cours d'eau. Selon lui le ressenti ne serait pas le même suivant les personnes concernées. L'animateur signale que la journée s'est bien passée et que deux catégories de personnes ont été identifiées sur le stand de retours d'expériences : le matin des personnes qui étaient au courant de la démarche et qui avaient certaines revendications à faire entendre pour le Loiret et l'après-midi des personnes un peu plus grands publics assez intéressées par les différents exemples présentés.
- Enfin un dernier point est abordé. Une demande d'installation par une agricultrice sur la commune d'Olivet a été déposée à la DDT. Il s'agirait de maraichage biologique avec l'utilisation d'un forage existant et de prélèvements d'eau assez faible (entre 5000 et 8000 m³). Elle sera traitée lors de la prochaine séance plénière lorsque de nouvelles données seront réceptionnées.

